

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, mardi le 9 mars 2010, à 19h20.

Sont présents les conseillères et conseillers : Carmen Caron, Nicole Drapeau, Guy Alexandrovitch, Marc-André Leduc et Pierre Payer formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle.

Est absente la conseillère Marie Ségleski.

Le directeur général et secrétaire trésorier, Denis Jubinville, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

201003.40

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2010
- B. Gestion financière (virement de crédits, paiement des comptes et rapport budgétaire)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
- C. Gestion administrative**
 - 1. Nomination de représentants à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement 2010-2012
 - 2. Congrès ADMQ 19, 20 et 21 mai à Québec
 - 3. Ajustement au contrat de collecte des matières résiduelles (horaire et ajout de kilométrage)
 - 4. Embauche de Karine Alarie, réceptionniste (poste de remplacement)
 - 5. Demande de réduction de la taxe d'eau -Michael Tadelis, matricule 0736-57-6070
- D. Contrat et appel d'offres**
- E. Avis de motion**
 - 1. Projet de règlement modifiant le règlement 2007-020 concernant l'interdiction d'utilisation de pesticides et de fertilisants
 - 2. Lavage des embarcations
- F. Adoption des règlements**
 - 1. Adoption du projet de règlement concernant le nourrissage des animaux sauvages
- G. Sécurité publique**
 - 1. Création du comité des mesures d'urgence
- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
 - 1. Arpentage au Lac Caché (contournement)
- I. Hygiène du milieu**
- J. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - N.B. Droit de paroles aux citoyens sur chacune des demandes de dérogations mineures
 - 1. Demande de dérogation mineure, 1072, chemin du Lac-Caché
 - 2. Demande de dérogation mineure, 139, chemin du Pont-Méthot
 - 3. Demande de dérogation mineure, 1262, chemin du Lac-Caché
 - 4. Infraction sur la rive – 174, chemin de la Baie-Claire
 - 5. Dépôt du procès-verbal du CCU en date du 4 février 2010
 - 6. Renouvellement mandat membres du CCU (MM. Courchesne, Gratton et Seller)

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

7. Congrès corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (22, 23 et 24 avril 2010 à la Malbaie)
 8. Identification des repères de la ligne des hautes eaux.
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire...)**
1. Dépenses prévues pour le 30^e anniversaire de la bibliothèque le 29 mai 2010
- L. Divers**
1. Demande d'aide financière, inscription d'une patineuse de la municipalité à une finale provinciale de patinage artistique

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité,

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres présents.

ADOPTÉE

201003.41 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2010

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2010;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2010, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

201003.42 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt des transferts budgétaires préparé par le directeur général en date du 9 mars 2010, lesquels sont :

		Débit	Crédit
Voirie			
02-610-00-951	Quote-part MRC	5 080 \$	
02-610-00-996	Subvention particulier		5 080 \$
02-370-00-951	Quote-part transport adapté	150 \$	
02-355-00-459	Confections d'enseignes		150 \$
02-295-00-451	Services de fourrières	500 \$	
02-230-00-516	Location de machinerie – séc. civile		500 \$
TOTAL		5 730 \$	5 730 \$

ADOPTÉE

201003.43 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2010

Il est proposé par le conseiller Marc-André Leduc,

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

Appuyé par le conseiller Guy alexandrovitch et résolu à l'unanimité,

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 9 mars 2010 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro 51 :

Salaires : période du 31 janvier au 27 février 2010 (chèques # 503146 à 503206 et chèque #3312)	28 462,24 \$
Remises D.A.S. : (chèques # 3317 et 3318)	14 603,26 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 3310, 3311, 3313 à 3316, 3319, 3320)	19 371,57 \$
Liste des comptes à payer: (chèques #3322 à 3352, 3354 à 3359)	112 739,63 \$
Cartes de crédit	119,25 \$
TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 51	175 295,95 \$

Chèques annulés :

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles aux postes budgétaires spécifiés sur chaque facture et/ou bon de commande, tel que certifié par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 51.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

201003.44

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS À LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT 2010-2012

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité,

Que le Conseil municipal nomme les conseillères Nicole Drapeau et Carmen Caron comme représentants municipaux auprès de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'Environnement pour la période 2010-2012.

ADOPTÉE

201003.45

CONGRÈS ADMQ, 19 20 ET 21 MAI À QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité,

D'autoriser le directeur général à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec, les 19, 20 et 21 mai 2010.

Que les frais d'inscription au coût de 450 \$, les frais d'hébergement et de transport soient payés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives, conformément à la résolution numéro 200601.021, politique de remboursement des dépenses.

De plus, conformément à la résolution numéro 200609.313, qu'un montant de 100\$ par jour lui soit alloué pour les repas.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

201003.46

AJUSTEMENT AU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ajout de kilométrage et changement horaire)

CONSIDÉRANT que le chemin Roger-Hébert doit être ajouté à liste des chemins et du kilométrage à parcourir pour la cueillette des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'ajout de ce chemin est de 1.3 kilomètre et le coût mensuel supplémentaire de 68,69 \$;

CONSIDÉRANT également que selon l'article 5.10 du cahier des clauses techniques, il y a possibilité de modifier l'horaire de la cueillette des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'actuellement l'horaire pour le début de la cueillette est à 7h00 et que l'on veut la modifier pour 6h00;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité,

D'accepter l'ajout de 1.3 kilomètre du chemin Roger-Hébert au coût mensuel de 68,69 \$ avec un rétroactif de 2 mois.

Enfin, d'autoriser le changement à l'horaire pour le début de la cueillette des matières résiduelles et de la fixer à 6h00.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201003.47

ENGAGEMENT DE KARINE ALARIE RÉCEPTIONNISTE (poste de remplacement)

CONSIDÉRANT le concours pour combler le poste de réceptionniste (poste de remplacement) et la rencontre avec les candidats potentiels;

CONSIDÉRANT que madame Karine Alarie est la candidate qui a été retenue par le comité pour combler le poste de réceptionniste;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité,

D'engager madame Karine Alarie, comme réceptionniste, en remplacement de madame Karine Paquette en congé de maternité. Que cet engagement soit rétroactif au 22 février 2010 et que le taux horaire et les conditions de travail soient ceux établis selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

201003.48

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA TAXE D'EAU, MICHAEL TADELIS, MATRICULE 0736-57-6070

CONSIDÉRANT que monsieur Michael Tadelis dont le matricule est le 0736-57-6070, devrait payer une taxe d'eau de 548,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas le service d'aqueduc chez lui parce qu'il y a trop de pente;

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité,

D'accorder à M. Tadelis une réduction sur le montant de sa taxe d'eau à payer pour l'année 2010 et de fixer ce montant à 274,00 \$.

De plus, advenant une demande de raccordement à l'aqueduc par le propriétaire concerné, la municipalité en exigera le plein montant.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

Avis de motion **PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-020 CONCERNANT L'INTERDICTION D'UTILISATION DE PESTICIDES ET DE FERTILISANTS**

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Payer qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement 2007-020 concernant l'interdiction d'utilisation de pesticides et de fertilisants et que dispense de la lecture soit faite.

Avis de motion **PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU LAVAGE DES EMBARCATIONS**

Avis de motion est donné par la conseillère Carmen Caron qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un projet de règlement relatif au lavage des embarcations et que dispense de la lecture soit faite.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

Il est convenu de reporter ce sujet à une prochaine séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

201003.49 **CRÉATION DU COMITÉ DES MESURES D'URGENCE**

Il est proposé par le conseiller Marc-André Leduc,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

De procéder à la création du comité des mesures d'urgence et que les personnes désignées pour en faire partie sont : Denis Jubinville, directeur général, Nicole Drapeau, conseillère, Guy Alexandrovitch et Marc-André Leduc, conseillers ainsi que Micheline Hébert, adjointe administrative.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER (travaux publics, voirie...)

201003.50 **ARPENTAGE AU LAC CACHÉ (contournement)**

CONSIDÉRANT que le chemin actuel est construit sur le terrain de quatre résidents;

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

CONSIDÉRANT que le fait de changer le chemin d'endroit, pourra le rendre plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'un des propriétaires a besoin de son terrain pour rendre ses installations septiques conformes;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité,

De demander à Isabelle Labelle, arpenteur géomètre, d'effectuer le travail nécessaire pour présenter un plan aux propriétaires touchés par ce nouveau tracé de la route.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PÉRIODE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE 2010.00001

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord le 18 février dernier afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour le lot 141, rang L, canton de Marchand (1072, chemin du Lac-Caché).

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

201003.51

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (1072, chemin du Lac-Caché) Zone VIL-06

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1072, chemin du Lac-Caché, lot 141, rang L, cadastre du canton de Marchand, matricule 1634-05-1080.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande est d'accepter une dérogation mineure afin de permettre d'agrandir la résidence, soit : un empiètement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 1,50 mètre sur la marge de recul au lac prescrite de 20 mètres.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du C.C.U. en date du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2010, (CCU 201001.03);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation mineure numéro 2010.00001

ADOPTÉE

PÉRIODE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE 2009.00005

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord le 18 février dernier afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour le lot 19-2, rang 3, canton de Nantel (139, chemin du Pont-Méthot).

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

201003.52 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (139 chemin du Pont-Méthot) (Zone CAM-10)

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 139, chemin du Pont-Méthot, lot 19-2, rang 3, cadastre du canton de Nantel, matricule 1344-32-8020.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande de dérogation est pour l'acceptation de la distance de la marge avant de 101,45 mètres de la limite nord-ouest et de 105,49 mètres de la limite sud-ouest du chemin du Pont-Méthot alors que la marge avant maximale d'un chemin public dans la zone CAM-10 est de 100 mètres pour les chalets et les résidences.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du C.C.U. en date du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2010, (CCU 201001.04);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation mineure numéro 2009.00005.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE 2010.00002

Une demande de dérogation mineure a été publiée dans le Journal l'Information du Nord le 18 février dernier afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure pour le lot 85, rang L, canton de Marchand (1262, chemin du Lac-Caché).

Aucune personne présente dans la salle ne manifeste le désir de se faire entendre à cet effet.

200903.53 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (1262, chemin du Lac-Caché) (Zone VIL-06)

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1262, chemin du Lac-Caché, lot 85, rang L, cadastre du canton de Marchand, matricule 1435-70-6010. Le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un nouveau bâtiment qui serait construit selon le plan fourni par son architecte.

CONSIDÉRANT que la nature de la demande est d'accepter que le nouveau bâtiment déroge au règlement d'urbanisme au niveau de la marge de 20 mètres de la ligne des hautes eaux, soit :

- Un empiètement de la cuisine de 6,50 mètres pour la limite nord-ouest, sur une marge de recul avant prescrite de 20 mètres.
- Un empiètement de la cuisine de 4,40 mètres pour la limite sud-ouest, sur une marge de recul avant prescrite de 20 mètres; et
- Un empiètement de la maison de 1,40 mètre pour la limite sud-ouest, sur une marge de recul avant prescrite de 20 mètres.

CONSIDÉRANT que le terrain est dérogoire et que sa topographie ne permet pas de construire en respectant la marge de 20 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU en date du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2010, (CCU 201001.05);

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'accepter la dérogation mineure numéro 2010.00002.

ADOPTÉE

201003.54 INFRACTION SUR LA RIVE – 174, CHEMIN DE LA BAIE-CLAIRE

CONSIDÉRANT qu'après vérification d'un dossier, le propriétaire du 174, chemin de la Baie-Claire aurait effectué des travaux il y a plusieurs années au niveau de la rive et du littoral;

CONSIDÉRANT qu'en 1998, la municipalité avait obtenu un jugement de la Cour ordonnant à ce propriétaire de remettre les lieux dans son état naturel, chose qu'il n'a pas respecté;

CONSIDÉRANT que suite à d'autres vérifications après le jugement, le propriétaire a continué à effectuer des travaux sur la rive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

De mandater nos conseillers juridiques, l'étude Godard Bélisle St-Jean et associés, d'entreprendre les procédures judiciaires dans le dossier de la propriété située au 174, chemin de la Baie-Claire, matricule 0837-52-1060 – infraction sur la rive.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CCU EN DATE DU 4 FÉVRIER 2010

Le directeur général dépose le compte rendu de la séance du CCU en date du 4 février 2010 préparé par André Boileau, directeur du service d'urbanisme.

201003.55 RENOUVELLEMENT MANDAT, MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT que le mandat de MM. Jean Courchesne, Claude Gratton et Max Seller, membres du CCU, arrive à échéance après un terme de deux ans;

CONSIDÉRANT que l'article 7 du règlement numéro 2006.005, mentionne que le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT que ces trois personnes ont manifesté leur intention de renouveler leur mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc-André Leduc,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

De reconduire le mandat de MM. Courchesne, Gratton et Seller pour un autre terme de deux ans.

ADOPTÉE

201003.56 CONGRÈS CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur du service d'urbanisme André Boileau à assister au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 22, 23 et 24 avril 2010 à La Malbaie.

Que les frais d'inscription au coût de 540 \$ plus les taxes, les frais d'hébergement, de repas et de transport soient payés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives conformément à la résolution numéro 200601.021, politique de remboursement des dépenses.

De plus, conformément à la résolution numéro 200609.313, qu'un montant de 100\$ par jour lui soit alloué pour les repas.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201003.57

IDENTIFICATION DES REPÈRES DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accorder le contrat d'identification de la ligne des hautes eaux à la firme Biofilia et à Gilles Bellefeuille et associés. Ces repères seront effectués sur le lac Chaud, lac Macaza, Baie-Claire, lac Caché, lac Mitchell et le lac Clair.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE (Bibliothèque et centre communautaire)

201003.58

DÉPENSES PRÉVUES POUR LE 30^e ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le trentième anniversaire de la bibliothèque municipale le 29 mai 2010;

CONSIDÉRANT les coûts reliés pour la tenue de ces festivités;

CONSIDÉRANT le coût des cadeaux qui seront remis aux personnes présentes;

Il est proposé par le conseiller Marc-André Leduc,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'utiliser une partie du budget des loisirs pour l'acquisition de 100 des 250 cadeaux à être remis aux personnes présentes, soit une somme de 400 \$.

ADOPTÉE

DIVERS

Le conseiller Marc-André Leduc demande à se retirer afin de ne pas participer à la discussion et à la décision concernant le sujet suivant compte tenu du lien de parenté avec Mme Caroline Leduc.

201003.59

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE INSCRIPTION D'UNE PATINEUSE DE LA MUNICIPALITÉ À UNE FINALE PROVINCIALE DE PATINAGE ARTISTIQUE (MAUDE LABONTÉ)

CONSIDÉRANT que Maude Labonté de La Macaza est la seule patineuse du Club de patinage artistique Vallée de la Rouge (CPA Vallée de la Rouge) à avoir la possibilité de se rendre à la finale provinciale qui se tiendra du 8 au 11 avril prochain à Mascouche;

CONSIDÉRANT que l'inscription à cette compétition de la finale provinciale est de 100 \$;

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2010

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière au montant de 100 \$ à Madame Caroline Leduc pour l'inscription de sa fille Maude à la finale provinciale de patinage artistique.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

Le conseiller Marc-André Leduc réintègre son siège pour la suite de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens présents à la période de questions.

201003.60

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h30.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christian Bélisle

Denis Jubinville